



Rapport d'activité de la commission à la 34^{ème} assemblée générale de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales des 15 et 16 septembre 2022 dans le canton de Vaud

Madame la Conseillère d'Etat,
Monsieur le Conseiller d'Etat et président de la conférence,
Mesdames et Messieurs les invité(e)s,
Chères (chers) collègues membres de la conférence,
Chères (chers) collègues membres de la commission,

Le rapport de la commission se veut être un survol de l'activité, malheureusement et pour la 2^{ème} année consécutive, d'inactivité de la conférence. Néanmoins tout n'est pas resté figé.

Assemblée générale 2021

L'assemblée générale s'est déroulée par courrier, une première dans les annales de la Conférence depuis 1945. 24 cantons sur 25 ont participé.

Les points statutaires inscrits à l'ordre du jour ont tous été acceptés à l'unanimité.

Nous retenons :

- la modification des statuts pour permettre tant à la commission qu'à la conférence de prendre des décisions par écrit ou par e-mail...en espérant ne jamais plus avoir besoin d'utiliser ce subterfuge ;
- la tenue d'élection statutaire exceptionnelle pour la période 2021-2022 qui confirme
 - o M. Frédéric Favre, Conseiller d'Etat du Canton du Valais à la présidence de la conférence ;
 - o Mmes Iris Markwalder (BE) et Brigitte Zbinden (FR) ainsi que MM. Michael Bertschi (BL), John Derighetti (TI), Beat Fallegger (LU), Juerg Feigenwinter (AG invité), Francis Gasser (VS), Pierre Leu (NE), Alexander Haus (ZH invité), Pascal Bagnoud (VS invité) et Urban Wieland (TG) comme membres de la commission ;
 - o M. Francis Gasser (VS) comme président de la commission ;
- la prise de connaissance d'être reçu pour l'Assemblée Générale de 2024 par le canton des Grisons

Commission

2 séances en vidéoconférence se sont déroulées en mars et juin. Merci aux cantons du Valais et de Bâle-Campagne qui ont organisés avec grand plaisir et enfin les séances en présentiel en septembre et décembre. La séance valaisanne a été empreinte d'émotion puisqu'elle a pris congé officieusement de Francis Gasser en présence du président de la conférence, M. le Conseiller d'Etat Frédéric Favre.

Iris Markwalder et Andreas Hrachowy ont élaboré sur la base des remarques des membres de la commission un rapport sur le potentiel d'harmonisation du MCH2 à l'attention du SRS-CSPCP. La commission voit des potentiels d'amélioration en regard des recommandations suivantes :

- 06 et 12 < évaluation du patrimoine administratif
- 08 < écritures de bouclage des financements spéciaux
- 12 < méthode des amortissements et séparation des terrains et des bâtiments
- 14 < tableau des flux de trésorerie
- 17 < complément objectifs et instruments de la politique budgétaire

La mise en place des résultats de la séance stratégique du 23.11.2018 a été perturbée par la pandémie. La gestion de la non-activité est un défi non sans contraintes.

M. Florian Chatagny de l'Administration fédérale des finances a présenté à la commission l'état d'avancement du projet « Optimisation des processus de la statistique financière » (PROOFS).

Vous pouvez prendre connaissance des dates des séances dans l'agenda du site Internet. Si vous avez des remarques, propositions, etc...vous pouvez nous faire tenir votre dossier un mois avant la date de la séance afin que nous puissions le traiter lors de dite séance. La commission se veut surtout chambre d'enregistrement de l'actualité dans les autres cantons.

Finances

La situation financière de la conférence est saine. L'exercice 2021 boucle par un excédent de revenus de Fr. 5'709.45. La fortune au 31.12.2021 s'élève à Fr. 69'112.68. Les bons résultats sont également à mettre sur le compte de la générosité de cantons qui prennent en charge les frais de repas de la commission. MERCI aux cantons d'Argovie et de Thurgovie.

Journée de travail

La journée de travail 2020 sur le thème « Instruments d'une surveillance prospective » n'a pas pu se tenir, covid19 oblige.

Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP)

Andreas Hrachowy en tant que délégué de la commission au SRS-CSPCP joue parfaitement son rôle de trait d'union et favorise les échanges entre les deux entités.

Le SRS-CSPCP s'est penché de manière intensive, lors de ses dernières séances, sur la révision de différentes recommandations MCH2 et des interprétations y afférentes, et a répondu à des questions fréquemment posées :

Révision des recommandations et de leurs interprétations

Recommandation 06 « Correction de valeurs des actifs » et Recommandation 12 « Immobilisations et comptabilité des immobilisations » :

Depuis l'introduction du MCH2 en 2008, la recommandation 06 sur les corrections de valeurs patrimoniales présente des divergences importantes entre la version française et la version allemande. L'élimination de ces différences a été mise à profit pour améliorer la structure de la recommandation et la rendre plus claire et plus compréhensible. Cela concerne notamment les explications relatives aux amortissements non planifiés sur les immobilisations du patrimoine administratif.

En outre, la recommandation est complétée par une nouvelle interprétation. Celle-ci concerne la distinction entre les amortissements planifiés, non planifiés et les amortissements supplémentaires de politique financière.

Suite à la révision de la recommandation 06, il a été nécessaire d'adapter légèrement la recommandation 12.

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (FDK-CDF) a approuvé les recommandations 06 et 12 révisées lors de son assemblée plénière du 28 janvier 2022. Les versions actuelles sont disponibles sur le site Internet du SRS-CSPCP.

Recommandation 11 « Bilan » :

La recommandation concernant le bilan a été révisée sur le plan formel. La FDK-CDF a également adopté la version actualisée de la recommandation 11 le 28 janvier 2022.

Foire aux questions (FAQ)

Les sujets suivants ont été discutés au sein du SRS-CSPCP et publiés sous forme de FAQ :

- comptabilisation des droits de préemption lors de l'acquisition de biens immobiliers (10.6.2021) : la FAQ clarifie les cas dans lesquels un droit de préemption sur des biens immobiliers doit être considéré comme un acompte sur l'achat du bien immobilier concerné, soit comme une immobilisation corporelle, et les cas dans lesquels ce droit doit être considéré comme une immobilisation incorporelle, et définit le traitement comptable correspondant.
- principes d'évaluation du patrimoine administratif (8.3.2022) : la FAQ explique dans quelles circonstances un retraitement ultérieur du patrimoine administratif est possible s'il a été renoncé à un retraitement lors du passage au MCH2.

Chaque année, le plan comptable et la classification fonctionnelle sont également mis à jour et publiés suite aux diverses demandes adressées au groupe de travail sur le plan comptable. La dernière version du plan comptable ainsi que le récapitulatif complet des demandes adressées au groupe de travail sur le plan comptable sont disponibles sur le site Internet du SRS-CSPCP.

Évolutions du MCH2

Recommandation 07 « Recettes fiscales » : le SRS-CSPCP s'est penché sur la saisie des paiements anticipés des impôts. Selon que ces paiements anticipés sont enregistrés en tant que dettes courantes (compte 200) ou en tant que charges à payer (compte 204), l'indicateur « dette brute » est affiché à un niveau différent. La recommandation a été complétée en ce qui concerne le traitement des impôts payés à l'avance. Michael Bertsch (BL) a collaboré à la révision de la recommandation en tant que représentant de la KKAG-CACSFC.

Recommandation 14 « Tableau des flux de trésorerie » : dans la version actuelle de la recommandation, la notion d'actif circulant net, qui intervient dans le calcul des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte, n'est pas utilisée de manière tout à fait uniforme. Cela entraîne des divergences entre le texte de la recommandation et les exemples. Cette imprécision a été corrigée.

Les modifications des recommandations 07 et 14 doivent encore être approuvées par la FDK-CDF en 2022.

Interprétation de la recommandation 08 « Clôture des financements spéciaux et des fonds du capital propre » : le SRS-CSP et divers observateurs des comptes des pouvoirs publics ont constaté que les collectivités publiques procèdent différemment pour la clôture des financements spéciaux et des fonds du capital propre. Certaines d'entre elles procèdent à la clôture via le groupe par nature 901 « Clôture des financements spéciaux et fonds sous capital propre » (selon l'interprétation actuellement valable de la recommandation 08). D'autres clôturent les financements spéciaux et les fonds par le biais du compte de résultats (groupe par nature 351 « Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre » ou groupe par nature 451 « Prélèvements sur [...] »). Les modes de comptabilisation utilisés nuisent à la comparabilité des comptes, car ils conduisent à des résultats globaux différents dans le compte de résultats (résultat d'exploitation différent). Certains indicateurs financiers sont ainsi faussés.

Au printemps 2022, l'interprétation révisée a été mise en consultation. Les représentants des cantons de la commission de la KKAG-CACSFC y ont également participé. Sur la base des réponses à la consultation, des discussions entre les délégués au sein du conseil de présentation des comptes et dans le but de poursuivre l'harmonisation, le SRS-CSPCP a décidé de réviser la recommandation correspondante 08 « Financements spéciaux et préfinancements » en 2022.

Il est également prévu de publier une FAQ sur la comptabilisation des corrections de valeur en cas de changements de zone de terrains.

Info

L'Info no 34 a traité les comptes 2020 des communes des différents cantons alors que le numéro 35 s'est fait le compte rendu des décisions prises lors de l'Assemblée générale 2021 tenue par courrier.

Site Internet

N'hésitez pas à l'utiliser pour communiquer, informer les autres membres de la conférence de ce qui se passe dans vos cantons.

Groupe inter cantonal de coordination MCH2

(AH) Le groupe de coordination avait pour objectif d'harmoniser l'introduction du MCH2 dans les communes suisses et de fournir un maximum d'informations, d'exemples et de recommandations complémentaires au manuel MCH2. L'objectif principal était de préciser différents éléments et de soutenir ainsi les autorités cantonales de surveillance des communes dans le processus d'introduction du MCH2 dans les communes de leur canton.

Entre-temps, le MCH2 a été, en grande partie, introduit dans les communes.



offen: AI und VD

Stand Dezember 2021 gemäss Umfrage SRS-CSPCP

Les objectifs du groupe de coordination ont été atteints. L'élaboration commune des nombreux documents de travail ainsi que du plan comptable uniforme a servi aux autorités cantonales de surveillance lors de l'introduction du MCH2.

Ces dernières années, les échanges sur la présentation des comptes, les thèmes d'actualité et la poursuite de l'harmonisation ont eu lieu directement au sein de la commission et par le biais du groupe de travail plan comptable du SRS-CSPCP. Le groupe de coordination MCH2 a donc été officiellement dissous lors de la séance de la commission du 25 mars 2022 à Neuchâtel.

La commission remercie tous les membres du groupe de coordination pour leur participation active à l'élaboration des documents et pour les échanges animés qui ont eu lieu.

(IM) Une harmonisation plus poussée de la présentation des comptes MCH2 entre les cantons est recherchée. Les possibilités de choix contenues dans certaines recommandations du SRS-CSPCP doivent être supprimées là où une majorité de cantons connaît déjà des dispositions uniformes. La KKAG-CACSFC a fait une sélection et l'a consolidée en interne. Celle-ci sera présentée au SRS-CSPCP en juin 2022.

Un groupe de travail s'est penché sur les indicateurs et les valeurs indicatives sous MCH2. Ces travaux ne sont pas encore terminés.

Sous-commission technique Secteur public d'EXPERTsuisse (IM)

Déléguée à la sous-commission technique Secteur public d'EXPERTsuisse : lors des dernières séances, les thèmes suivants ont été abordés : dans les communes, peu de vérifications de l'égalité salariale ont été demandés aux entreprises d'audit, mais plutôt des analyses de l'égalité salariale. Dans certains cantons, le canton a soutenu les communes. Une harmonisation plus poussée de la présentation des comptes (MCH2) est accueillie favorablement, car les différentes réglementations en vigueur dans les différents cantons rendent le contrôle fastidieux. Comme les pouvoirs publics demandent de plus en plus de contrôles spécifiques, le groupe de travail « confirmations pré-rédigées » a été chargé de chercher des solutions.

Déléguée au Groupe de travail « confirmations pré-rédigées » EXPERTsuisse : un manuel a été élaboré pour montrer comment les différents contrôles spécifiques demandés peuvent être satisfaits sur la base des normes d'audit prédéfinies. Cela implique une définition préalable des faits à contrôler et une recherche commune de solutions entre le mandant (pouvoirs publics) et le mandataire (auditeur).

Perspectives

La prochaine journée de travail sera agendée en 2023. L'Assemblée générale de 2024 se déroulera dans le canton des Grisons. L'activité courante devrait reprendre son cours avec une nouvelle équipe.

La journée de travail et l'assemblée générale sont des occasions uniques de renforcer son réseau. N'hésitez pas à faire un tour de Suisse pour obtenir des documents, des informations pertinentes, pour soumettre des questions, échanger ses expériences, etc... De cette manière, vous allez pouvoir économiser des ressources et les allouer judicieusement. La roue n'est pas à réinventer et ce malgré les disparités cantonales.

Remerciements

MERCI à Monsieur Frédéric Favre, conseiller d'Etat valaisan en charge du Département de la Sécurité, des Institutions et du sport, et président de la conférence.

MERCI aux membres de la commission élargie pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année et d'autant plus à relever dans les conditions particulières qui ont accompagné l'activité 2021.

Je me permets de les citer : Iris Markwalder (BE), John Derighetti (TI), Pierre Leu (NE), Jürg Feigenwinter (AG), Brigitte Zbinden (FR) et Urban Wieland (TG), Beat Fallegger (LU), Heinz Montanari et Alexander Haus (ZH), Michael Bertschi (BL), Jean-Luc Schwaar (VD), Pascal Bagnoud (VS) ainsi qu'Andreas Hrachowy (ZH).

MERCI à vous tous d'avoir répondu aux différentes enquêtes ou aux questions posées par les membres de la commission et surtout n'hésitez d'en faire de même. Le réseau de la KKAG-CACSFC regorge de compétences. MERCI à vous tous pour votre participation virtuelle à cette assemblée générale.

Je reste bien entendu avec les autres membres de la commission à votre disposition pour tout complément d'information. Prenez bien soin de vous.

Sion, juin 2022

Francis Gasser

Président

